



APPEL À PROJETS DE LA MESHS
« **MÉDIATION SCIENTIFIQUE**
-
VALORISATION DE LA RECHERCHE »
ÉDITION 2024

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES : 24/05/2024

CADRAGE DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du protocole de coopération « SVI » (structuration, valorisation, internationalisation) établi entre la MESHS et la Région Hauts-de-France.

Objectifs, orientations de l'appel à projets « Médiation scientifique - Valorisation de la recherche »

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs de recherche dans leur mission de diffusion et partage des connaissances scientifiques auprès du grand public et de partenariat, transfert, application ou exploitation des résultats de leurs recherches avec et dans le monde non académique et socio-économique.

Médiation scientifique

Pour le volet « médiation scientifique », l'AAP finance la création de supports, de dispositifs, d'outils ou de manifestations permettant de rendre accessible les résultats de travaux de recherche à des publics non spécialistes dans un objectif de découverte et diffusion : atelier pédagogique, bande dessinée, blog, court-métrage, documentaire, exposition, jeu éducatif, kit pédagogique, livre, podcast, reportage photos, jeu sérieux, site internet, application mobile didactique, etc.

L'appel à projets favorise la création de projets inédits. Les projets portant sur des médias ou des événements déjà existants sont éligibles, à condition de leur donner une nouvelle dimension (élargissement à un nouveau public, création d'un nouveau support, etc.).

Valorisation de la recherche

Pour le volet « valorisation », l'AAP soutient les actions visant à valoriser dans le monde non académique socio-économique (entreprises privées, institutions publiques, associations) les recherches en Sciences Humaines et Sociales. La valorisation en SHS est entendue dans son acception la plus large : développement d'outils méthodologiques ou d'aide à la décision, modules d'intervention/formation pour le monde professionnel, développement de logiciels ou applications, dépôt et exploitation d'un brevet ou d'autres titres de propriété intellectuelle (certificat d'utilité, dessin, modèle, droits d'auteur ou voisins).

Le projet soumis peut être individuel ou collectif (avec désignation d'un porteur unique). L'implication de doctorants ainsi que la collaboration avec des partenaires non-académiques sont vivement encouragées.

Les projets doivent s'inscrire en priorité dans l'un des programmes scientifiques du projet quinquennal de la MESHS 2020-2024 : [« Anticipations »](#), [« Vulnérabilités »](#), [« DATAnum et Humanités numériques »](#).

Le montant maximum alloué à chaque projet est de 5.000 € pour la médiation et de 10.000 € pour la valorisation (aucun montant minimum n'est attendu). Les crédits seront gérés à la MESHS. Les dépenses seront autorisées jusqu'au 31 mars 2025.

Les lauréats de cet appel à projets pourront bénéficier s'ils le souhaitent de l'accompagnement des services médiation scientifique, Développement et Gestion Scientifique (DEGESCI) et Humanités numériques de la MESHS dans la mise en œuvre de leur projet (conseils relatifs à la mise en adéquation des actions avec le(s) public(s) visé(s), recommandations liées à la conception des outils, appui au développement de partenariats utiles à la réussite du projet, aide à la recherche de prestataires, soutien à la coordination et à la communication).

Conseils pour la rédaction des projets

Le porteur de projet veillera à :

- proposer un projet en relation directe avec ses travaux de recherche ;
- identifier et préciser le public visé, le secteur concerné ;
- décrire précisément le média, l'événement ou le produit proposé ;
- établir un calendrier et un budget cohérents.

En cas d'hésitation concernant l'inscription d'un projet dans l'aspect médiation ou valorisation, les équipes de la MESHS pourront échanger avec le porteur et déterminer ultérieurement la catégorie idoine.

Calendrier de l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets : 25 mars 2024

Date limite de soumission : 24 mai 2024

Annnonce des résultats : à partir du 21 juin 2024

Clôture des dépenses : 31 mars 2025

Critère de recevabilité

Le porteur de projet doit être membre permanent de l'un des [laboratoires affiliés](#) à la MESHS et être titulaire en poste dans l'un de ses établissements de tutelle.

Éligibilité des dépenses

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- prestations diverses (ex : conception de supports de formation, développement de logiciels ou applications, recours à un photographe, impression de supports, à une entreprise de création et de montage vidéo, location de salle, etc.) ;
- vacations (sous réserve de disponibilité des crédits) :
 - Taux 1 (diplôme CAP), travaux d'exécution : 8,90 € net / heure - Coût pour le projet : 15,65 €
 - Taux 2 (diplôme BAC), travaux d'application : 9,04 € net / heure - Coût pour le projet : 15,90 €
 - Taux 3 (diplôme BTS DUT), travaux d'études techniques : 9,31 € net / heure - Coût pour le projet : 16,37 €
 - Taux 4 (diplôme licence), travaux d'études et conception : 10,04 € net / heure - Coût pour le projet : 17,65 €
 - Taux 5 (diplôme doctorat), travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés : 11,73 € net / heure - Coût pour le projet : 21,64 €
- petit équipement et logiciels dont le coût est égal ou inférieur à 1.000 € HT ;
- frais de mission (transport, hébergement, restauration) ;
- documentation.

Engagements des lauréats

Les porteurs des projets sélectionnés s'engagent à :

- citer la MESHS et la Région Hauts-de-France dans toutes les actions, communications et publications produites dans le cadre du projet (phrase à intégrer : « avec le soutien financier de la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société et de la Région Hauts-de-France ») et afficher leurs logos respectifs sur tout support ;
- soumettre à la MESHS tout support de communication avant publicité ;
- transmettre à la MESHS les informations relatives aux événements ou publications réalisés dans le cadre du

projet (communication@meshs.fr) ;

- respecter les délais et les procédures relatives à la gestion d'un projet à la MESHS
- remettre à la MESHS un bilan de deux pages pour le **15 avril 2025** (sur la base du document type remis ultérieurement par la MESHS) et fournir, si possible, un ou plusieurs visuels illustrant le projet (avec légende et mention des crédits).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Intitulé du projet :
Acronyme du projet :
Programme(s) de rattachement de la MESHS : <input type="checkbox"/> Anticipations <input type="checkbox"/> Vulnérabilités <input type="checkbox"/> DataNum et Humanités Numériques <input type="checkbox"/> Autre
Catégorie : Médiation scientifique <input type="checkbox"/> Valorisation de la recherche <input type="checkbox"/>
NOM, Prénom du porteur de projet :
Adresse électronique :
Téléphone :
Statut/fonction :
Discipline :
Laboratoire de rattachement :
Établissement d'affectation :
Montant de l'aide demandée :

1. Présentation du sujet (en français et en anglais)

Présenter le sujet de recherche ou le concept scientifique sur lequel porte le projet de **médiation ou de valorisation** et indiquer les connaissances que le projet vise à transmettre au public **ou à transférer en dehors de l'espace académique** (2 500 signes maximum).

2. Présentation du média, de l'événement, de l'innovation sociale ou du produit (en français et en anglais)

Présenter le support, l'outil, le dispositif ou l'évènement proposé et expliciter son choix. Préciser également le public ciblé et les conditions / le contexte de présentation, de diffusion ou de mise à disposition (2 500 signes maximum).

3. Présentation des partenariats

Indiquer, le cas échéant, quelles sont les institutions, associations ou structures partenaires dans le projet, leur rôle ainsi que les modalités précises envisagées pour la co-construction du projet (méthodologie de la mise en œuvre, gestion des données, tâches et droits afférents aux différents partenaires, etc.).

4. Équipe projet

Indiquer, pour chaque membre de l'équipe projet :

NOM, Prénom :
Adresse électronique :
Statut / fonction :

Laboratoire / institution de rattachement :
Discipline (pour les membres académiques) :
Rôle dans le projet :

5. Calendrier prévisionnel

Indiquer un calendrier prévisionnel incluant les différentes étapes du projet (conception, réalisation, promotion, etc.).

4. Budget prévisionnel

Énumérer les dépenses liées au projet et évaluer leur coût (pour les vacations, indiquer le taux retenu). Préciser, le cas échéant, si le projet bénéficie d'un co-financement.

5. Soumission du projet

Le dossier complet sera transmis en version électronique, comprenant les signatures du candidat et du directeur de son laboratoire de rattachement pour le 29/05/2023, à l'adresse électronique suivante : degesci@meshs.fr

Signature du porteur de projet

Signature du directeur du laboratoire

Les informations relatives à votre projet et à votre équipe recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la MESHS à des fins de gestion administrative des projets de recherche, de leur suivi statistique et d'inventaire des compétences des chercheurs. Le destinataire des données est la MESHS. Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à donnees-privees@meshs.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<http://www.cnil.fr>).